



Dans le cadre des "Mardis de V2", la Maison de l'Emploi du Blaisois a organisé le 23 février 2010, en partenariat avec Villes au Carré, une rencontre sur le thème :

Les clauses d'insertion : une autre façon de favoriser l'emploi sur les territoires :

Elle a réuni 52 participants.

La matinée, ouverte aux professionnels de la politique de la ville (chefs de projets PRU, chargés de mission insertion, chefs de projets CUCS, référents État, délégués du Préfet...), a été introduite par **Cécile DECAIX**, chargée de mission Insertion à la Maison de l'Emploi du Blaisois (MEB). Les participants ont été accueillis par **Isabelle LAUMOND**, adjointe au maire de Blois, chargée de la vie associative, et **Denys ROBILLARD**, adjoint au maire de Blois, chargé de l'urbanisme.



La matinée a ensuite été animée par **Patrick LOQUET**, consultant et maître de conférences, avec la participation de **Laurie MARTIN**, chargée de mission du pôle d'appui opérationnel de l'ANRU et de **Jean-Marie CANONICI**, chargé de mission Partenariat de l'Indre et Loire, représentant Pôle emploi Centre.

Les participants ont pu entendre **Marie BIZERAY**, apprentie à Villes au Carré, étudiante en master Management des territoires à Tours, qui a restitué la synthèse de l'enquête qu'elle a réalisée depuis 6 mois (téléchargeable ci-dessous) sur les dispositifs de clauses d'insertion dans le cadre des PRU des régions Centre et Poitou-Charentes. Cette intervention a été ponctuée de temps d'échanges entre les participants et conclue par la présentation d'un espace de partage collaboratif en ligne, afin de dégager des perspectives pour la construction d'un réseau régional sur les clauses d'insertion.



L'après-midi, ouverte à tous les acteurs des politiques publiques mobilisés pour l'emploi (élu(e)s, collectivité territoriales, services de l'État, associations, acteurs économiques et sociaux...), a été introduite par **Louis BUTEAU**, président de la MEB et vice-président d'Agglopolys.

Patrick LOQUET est ensuite intervenu sur le cadre juridique des clauses d'insertion.

Une table ronde sur *Comment transposer les clauses d'insertion sur d'autres marchés publics (collectivités territoriales et établissements publics) ou d'autres territoires hors PRU ?* a réuni **Éric BOULAY**, directeur de l'ADAC 37, **Joël GAUTHIER**, chargé de mission clause d'insertion de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, **Cécile DECAIX** et **Gilles MORTIER**, directeur de la Maison de l'Emploi du Chinonais

Patrick LOQUET et **Cécile DUBLANCHE**, directrice de Villes au Carré, ont conclu la journée sur les préconisations suivantes de mise en œuvre de clauses d'insertion :

- Assurer le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics autres que ceux liés aux opérations de l'ANRU.
- Assurer le développement des clauses d'insertion dans les secteurs d'activités autres que le bâtiment et les travaux publics. Il s'agit notamment des marchés de services de nettoyage, d'espaces verts, de restauration alimentaire, de gardiennage, de déménagement
- Expérimenter les clauses d'insertion dans des marchés de services de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, marchés d'études). Cela permet d'utiliser les clauses d'insertion en direction de jeunes diplômés de niveau bac et plus qui peinent à trouver son premier emploi.
- Assurer la diversification des procédures prévues par le code des marchés public.

Aujourd'hui on utilise prioritairement l'article 14 du code, c'est à dire l'insertion comme condition d'exécution du marché. Il faut expérimenter l'article 53 qui fait de l'insertion un critère de choix de l'entreprise en le combinant avec l'article 14. Il ne faut pas oublier l'article 30 où l'insertion devient l'objet du marché. Enfin il ya les marchés réservés au bénéfice des structures qui accueillent des personnes handicapées (ESAT et EA).

Cela concerne les communes, les communautés de communes ou d'agglomérations, les départements, la Région, les hôpitaux ...

Documents à télécharger

- [Synthèse de l'état des lieux des clauses d'insertion dans le cadre des PRU des régions Centre et Poitou-Charentes](#) (pdf, 1,1 Mo), par Marie Bizeray et Cécile Decaix, chargée de mission Clauses d'insertion à la Maison de l'Emploi du Blaisois.